Communiqué de Presse de Joël BALANDRAUD

Président de l'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53)
Vice-Président de l'Association des Maires de France (AMF)

« Dans 3 mois exactement, se tiendront les élections municipales. La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107ème Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. L'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communes de la Mayenne (AMF53) partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- ✓ ***La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;***
- ✓ ***L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;***
- ✓ ***La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.***

L'AMF53 s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux. Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, l'AMF53 souhaite rappeler son attachement aux propositions suivantes :

- ✓ ***Le pouvoir règlementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;***
- ✓ ***Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;***
- ✓ ***Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.***

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- ✓ ***La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;***
- ✓ ***La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;***
- ✓ ***La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;***
- ✓ ***La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;***
- ✓ ***La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.***

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance ».